

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)**

Le neuf juillet deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, Philippe BORDENAVE, Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER.

**Délégations de vote** :

**Absents/excusés** : MM. Lionel DUCROS, David BONNAVENTURE.

**Secrétaire de Séance** : Mme Nathalie BROCAS.

*Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021 – Affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2021*

**Objet : Centrale photovoltaïque : Projet SOLVÉO**

Dans la perspective de contribuer au développement d'énergies renouvelables sur son territoire, la Commune de Buziet (64 680) souhaite favoriser la production d'électricité photovoltaïque.

La société Solvéo Energie, a identifié des parcelles sur la commune afin d'y réaliser une unité de production photovoltaïque au sol, sur le site identifié comme le « site n°1 » situé au lieu-dit Hourcade sur les parcelles cadastrales OA 002, 003 et 0024.

Madame le Maire, rappelle le souhait de la commune de s'inscrire dans la dynamique de la transition écologique et de la nécessité de produire des énergies propres.

La mise en valeur de ces terrains constitue une réponse aux ambitions de diversification énergétique de la Commune et d'implantation d'une nouvelle activité qui pourra contribuer à apporter des recettes supplémentaires pour le budget de la collectivité.

Le parc solaire sera constitué de structures portant des panneaux photovoltaïques, d'un ou plusieurs onduleurs, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un ou plusieurs postes de livraison électrique, ainsi que de chemins d'accès et de réseaux électriques enterrés, le tout clôturé et sécurisé.

La commune est informée qu'il lui faudra éventuellement adapter sa carte communale sur la zone concernée.

Madame le maire, rappelle qu'une consultation a été réalisée comme rappelé dans la délibération du 04 juin 2021.

La commune souhaite donc poursuivre avec la société Solvéo Energie, et délivrer à la société Solvéo Energie un titre en vue d'occuper les parcelles communales identifiées pour l'implantation d'un parc photovoltaïque.

- Durée du titre : 40 ans, prorogeable 10 ans.
- Nature de l'occupation : bail emphytéotique
- Usage permis par le titre : projet de production photovoltaïque au sol
- Parcelles cadastrales concernées : section OA parcelles n° 002, n°003 et n°024

le 27 JUL. 2021

REÇU  
SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet d'implantation du parc photovoltaïque tel que présenté,
- **APPORTE** son soutien à la société Solvéo Energie dans la poursuite de son projet sur le territoire communal,
- **AUTORISE** la société Solvéo Energie et toute société-projet qui pourrait être constituée à l'initiative de Solvéo Energie, à déposer une demande de permis de construire et toute autre autorisation administrative auprès des autorités, dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation de ce projet,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et à engager toutes les procédures utiles à son bon déroulement

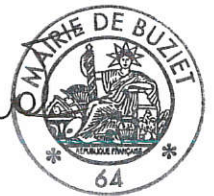
**REÇU**

le 27 JUIL. 2021

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

Le Maire

Fabienne TOUVARD



*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme*